

## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JANVIER 2012

L'Assemblée Générale s'est tenue à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative, la séance a commencé à 15h15.

Étaient présents ou représentés 43 adhérents.

1. Vote à l'unanimité sur le **vote des rapports moral et financier.**

### 2. Implantation de Bulles de vie

Sur l'îlot Michelet, le projet pérenne prendra du temps. Il est alors pertinent d'effectuer des travaux de nettoyage du terrain pour que le projet Bulles de vie se déploie dès à présent. La parole est donnée à **Pierre Viénot**, élu à l'économie sociale et solidaire, puis ensuite à **Laurence Abeille**, adjointe chargée de l'urbanisme.

Tous deux confirment le soutien qu'ils apportent à notre projet et nous assurent que la ville a un grand intérêt pour notre projet. Un rendez-vous est prévu avec Sylvie Mieussens et des membres de la mairie dans les semaines à venir pour établir une convention.

Laurence Abeille : le projet sur l'îlot Michelet est de construire 80 logements et il y aura 2 000 m<sup>2</sup> en RDC pour les activités. Une partie pour des structures municipales, des branchements prévus pour des manifestations foraines temporaires, 250 m<sup>2</sup> prévus pour Bulles de vie et un verger. Les logements seront un mixte de HLM en habitat collectif groupé et logements privés.

Le délai de démarrage du projet est d'au moins 2 ans, la commune crée une société publique locale ; c'est déjà le délai donné en 2010 par Monsieur le Maire ; le projet a donc été repoussé d'une année.

Il est évoqué les ateliers et souligné l'utilité de prévoir dans le projet une cuisine, qui pourrait servir pour l'habitat collectif groupé et pour les ateliers Bulles de vie, en partie avec des groupes scolaires.

Bulles de vie présente un modèle économique ainsi qu'un intérêt social et écologique profitable à l'ensemble des habitants. Il est urgent que la ville mette en œuvre les moyens pour nettoyer le terrain. Il est important que Bulles de vie ne reste pas cantonné dans un petit espace, mais puisse se déployer et être ouvert à un maximum de personnes.

**La proposition d'un camion-magasin est mise au vote et obtient l'unanimité.**

La seule autorisation à obtenir, si le camion ne circule que dans les limites de la commune, est celle de Monsieur le Maire.

Laurence Abeille relève la piste de camion-magasin. Une des réserves du côté de la mairie est "*quid de Bulles de vie lors des travaux si nous les laissons s'installer*". Cette acquisition résout ce problème.

### **3. Pourquoi nous conservons l'association ?**

La Scop permet de créer de l'emploi. Elle permet de favoriser une agriculture respectueuse de la terre. Elle est basée sur des rapports économiques justes entre producteurs et consommateurs. Elle est une structure commerciale.

L'association a pour vocation de fédérer et développer les connaissances et savoir-faires des adhérents dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement et de la santé.

Elle se déploiera sous deux aspects : un aspect débats (projections de films, bibliothèque et filmothèque, lobbying auprès des décideurs politiques). Un aspect pratique avec la mise en place d'ateliers cuisine (conserves, confitures), plantes, etc. au gré des savoir-faire des adhérents. Elle a aussi pour vocation d'aider à la pérennité de la SCOP.

4. Vote à l'unanimité sur la prise de **participation de l'association à la Scop**

5. Vote à l'unanimité sur le **renouvellement de l'adhésion à Nature et Progrès**

6. les **nouveaux produits** : lait d'une ferme de Normandie, bière d'Ile de France, miel de diverses régions de France, céréales d'une ferme d'Ile de France et/ou achats auprès d'un transformateur.

Suit une collation, galettes de la Conquête du Pain, jus de pommes des vergers de Jutigny  
Fin à 17 heures 30.